

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 SEPTEMBRE 2025**

Envoyé en préfecture le 10/09/2025

Reçu en préfecture le 10/09/2025

Publié le

ID : 085-931949739-20250909-DEL20250909_03-DE



Le **NEUF SEPTEMBRE JUILLET DEUX MILLE VINGT-CINQ A DIX-NEUF HEURES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SAINT-JEAN-D'HERMINE sous la présidence de **M. Philippe BARRÉ, Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux

Date de convocation du Conseil Municipal :	02.09.2025	- en exercice	32
Date d'affichage de l'ordre du Jour :	02.09.2025	- présents	24
		- votants	29

Assistaient à la réunion : **MM. BARRÉ, BAUDRY, BEAUFOUR, BODIN, BOISSON, BORGET, BRUNET, COULON, FRADET, GIRARD, GOULET GUILBOT, JOUSSET, LAFOSSE LIGOUT, LUCAS, MACÉ, MENARD, ORVEAU, PASCRAU, PELLETIER, POUPET, TRICHEREAU, TRUTEAU**

Avaient remis procuration : **Mme Patricia CHOUC donne pouvoir à M. Henri TRICHEREAU
Mme Martine CORNUAULT donne pouvoir à Sandrine BAUDRY
M. Bruno GAUTRON donne pouvoir à Johan GUILBOT
M. Nicolas MICAUD donne pouvoir à Mme Virginie BRUNET
Mme Céline RINGEARD donne pouvoir à Philippe BARRÉ**

Absents : **M. Loïc BODET, M. Dominique MOIRE, Mme Martine PILLAUD**

Secrétaire de Séance : **M. Stanislas PASCRAU**

Assistaient également : **M. Jean-Michel GAUDIN, Attaché Principal
Mme Réjeanne CHAILLOU, Directrice Générale Adjointe
M. Jordan GUINET, Chargé de communication
M. Jean-Marc Désiré LUCAS, Correspondant OUEST FRANCE**

20250909-03 - DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE D'UNE CONSULTATION DU PUBLIC – AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER UN CENTRE DE COLLECTE, TRANSIT, TRI ET TRAITEMENT DE DECHETS METALLIQUES NON DANGEREUX.

En exécution de l'arrêté préfectoral n°2025-DCPATE-438 du 22 juillet 2025, la demande d'autorisation environnementale au titre de la réglementation des installations classées, déposée par la société DECONS, en vue d'exploiter un centre de collecte, transit, tri et traitement de déchets métalliques on dangereux à Saint-Jean-d'Hermine, est soumise à consultation du public au titre de l'article L181-10-1 du Code de l'Environnement. La consultation a lieu du mercredi 20 août 2025 à 9H au jeudi 20 novembre 2025 à 17H.

Le dossier de consultation est accessible sous format papier en mairie et en format dématérialisé sur le site de la préfecture ou en mairie. Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public écrites ou orales aux dates suivantes :

- Jeudi 4 septembre 2025 de 10H à 12H, mairie annexe de Saint-Jean-de-Beigné
- Samedi 15 novembre 2025, de 10H à 12H en mairie de Saint-Jean-d'Hermine

Afin de présenter le dossier et de répondre aux questions, deux réunions publiques sont organisées :

- Le mardi 2 septembre mairie annexe de Saint-Jean-de-Beigné à partir de 18H30
- Le jeudi 6 novembre 2025 en mairie de Saint-Jean-d'Hermine à partir de 18H30

Monsieur le Maire précise que les membres du conseil ont été destinataires d'une note explicative concernant ce projet d'implantation.

Le Maire ouvre le débat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 10/09/2025

Reçu en préfecture le 10/09/2025

Publié le **S2LO** et traitement de déchets
ID : 085-931949739-20250909-DEL20250909_03-DE

- **APPROUVE** ce projet d'implantation d'un centre de collecte, traitement et traitement de déchets métalliques non dangereux au sein du Vendéopôle ;
- **AUTORISE** M. le Maire à transmettre l'avis favorable de la commune au commissaire enquêteur

Résultats du vote :

	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
VOTE	27	0	2	0

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus et conformément à l'article L2121-23 du CGCT, ont signé M. le Maire et le secrétaire de séance.

Stanislas PASCREAU

Secrétaire de séance



Philippe BARRÉ

Maire de SAINT-JEAN-D'HERMINIE

